



Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon

L'IEDOM établit l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM, conformément à l'article L. 711-5 du Code monétaire et financier. La collecte et le traitement des données couvrent les 36 établissements bancaires installés dans les six géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Le suivi porte sur les services les plus couramment utilisés par la clientèle (dits « extrait standard des tarifs ») et 3 tarifs réglementés en vigueur au 1^{er} octobre 2018.

Afin de permettre la comparaison des tarifs des DOM avec ceux de la métropole, cet observatoire reprend également les dernières données publiées par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour la métropole, c'est-à-dire les tarifs en vigueur au 5 janvier 2018, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. L'échantillon du CCSF porte sur la moyenne des tarifs de 120 établissements de crédit métropolitains représentant 98,5 % des parts de marché des comptes de particuliers.

- **11 tarifs moyens DOM de l'extrait standard sur 14 sont inférieurs ou égaux aux moyennes CCSF.**
- **L'essentiel des tarifs moyens relevés demeure stable par rapport au précédent Observatoire (avril 2018).**

Nota bene : ① La structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ② L'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services, et ne présente pas les forfaits aux définitions propres à chaque établissement de crédit. ③ Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

Tarification moyenne des services bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1^{er} octobre 2018

en euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne DOM	Moyenne CCSF au 5 janvier 2018
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Frais de tenue de compte (par an)	22,76	17,23	23,07	16,02	16,11	21,86	19,23	19,23**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,19	0,30	0,57	0,00	0,00	0,00	0,19	0,15
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,95	1,27	1,18	1,59	1,23	2,53	1,54	1,92
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,38	0,27	0,32	0,27	0,26	50	0,31	0,46
Carte de paiement internationale à débit différé	44,30	45,02	45,33	43,34	43,48	41,43	44,12	43,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	41,74	41,04	40,71	40,54	40,22	40,76	40,87	41,80
Carte de paiement à autorisation systématique	32,25	30,57	31,86	32,11	30,73	35,78	31,90	31,67
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	0,85	0,78	0,90	0,86	0,76	1,00	0,85	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,74	3,50	3,67	3,49	3,49	3,44	3,59	3,85
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,60	7,13	7,41	7,58	7,48	8,00	7,51	7,71
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	25,82	25,97	25,39	23,18	23,61	18,30	24,48	24,77
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)***	29,55	28,94	29,64	29,04	29,00	30,00	29,28	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)***	48,49	46,67	48,80	46,17	46,19	50,00	47,33	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)***	18,19	16,18	18,56	17,73	17,17	20,00	17,88	

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 19,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

*** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Méthodologie : la collecte des tarifs est effectuée par la société Sémaphore Conseil. Les tarifs présentés sont des moyennes pondérées par géographie calculées par l'IEDOM. Le tarif de chaque établissement de crédit est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne DOM tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

Le paysage bancaire a évolué dans les DFA et l'océan Indien. Des projets de transformation des principaux groupes bancaires nationaux ont été réalisés : fusion des filiales de la BNP dans les DFA sous l'entité BNP Paribas Antilles-Guyane, absorption de la BFCAG par le Crédit Lyonnais pour créer l'entité LCL Antilles-Guyane. Cession par la BPCE IOM à la CEPAC de la Banque de La Réunion, de la Banque des Antilles Française et de la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon, absorption de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'outre-mer par la Bred. Par conséquent, la liste des établissements bancaires suivis a évolué par rapport aux années antérieures.

GUADELOUPE

Tarifification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2018

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES-GUYANE	CRCAMG	FCMAG	SGA	LA BANQUE POSTALE	LCL	Moyenne Guadeloupe	Moyenne CCF au 5 janvier 2018
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	36,00	30,00	24,00	38,40	12,00	24,00	22,76	19,23**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	1,50	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,19	0,15
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	3,00	2,30	1,00	1,70	50	1,40	1,95	1,92
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,30	0,50	0,20	0,50	0,23	50	0,38	0,46
Carte de paiement internationale à débit différé	45,00	40,00	44,50	45,00	46,20	45,00	44,50	49,20	44,30	43,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	45,00	40,00	44,50	42,00	37,00	40,00	40,00	45,00	41,74	41,80
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	37,00	30,00	32,00	28,00	32,00	29,50	32,00	32,25	31,67
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	0,90	1,00	0,00	0,65	1,05	0,85	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,50	5,05	4,00	4,08	4,20	3,30	4,80	3,74	3,85
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	6,90	8,00	7,60	7,71
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	26,00	29,95	24,00	34,80	25,82	24,77
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)***	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	29,55	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)***	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	48,49	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)***	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	14,00	20,00	18,19	

SO : Sans objet (service non proposé)

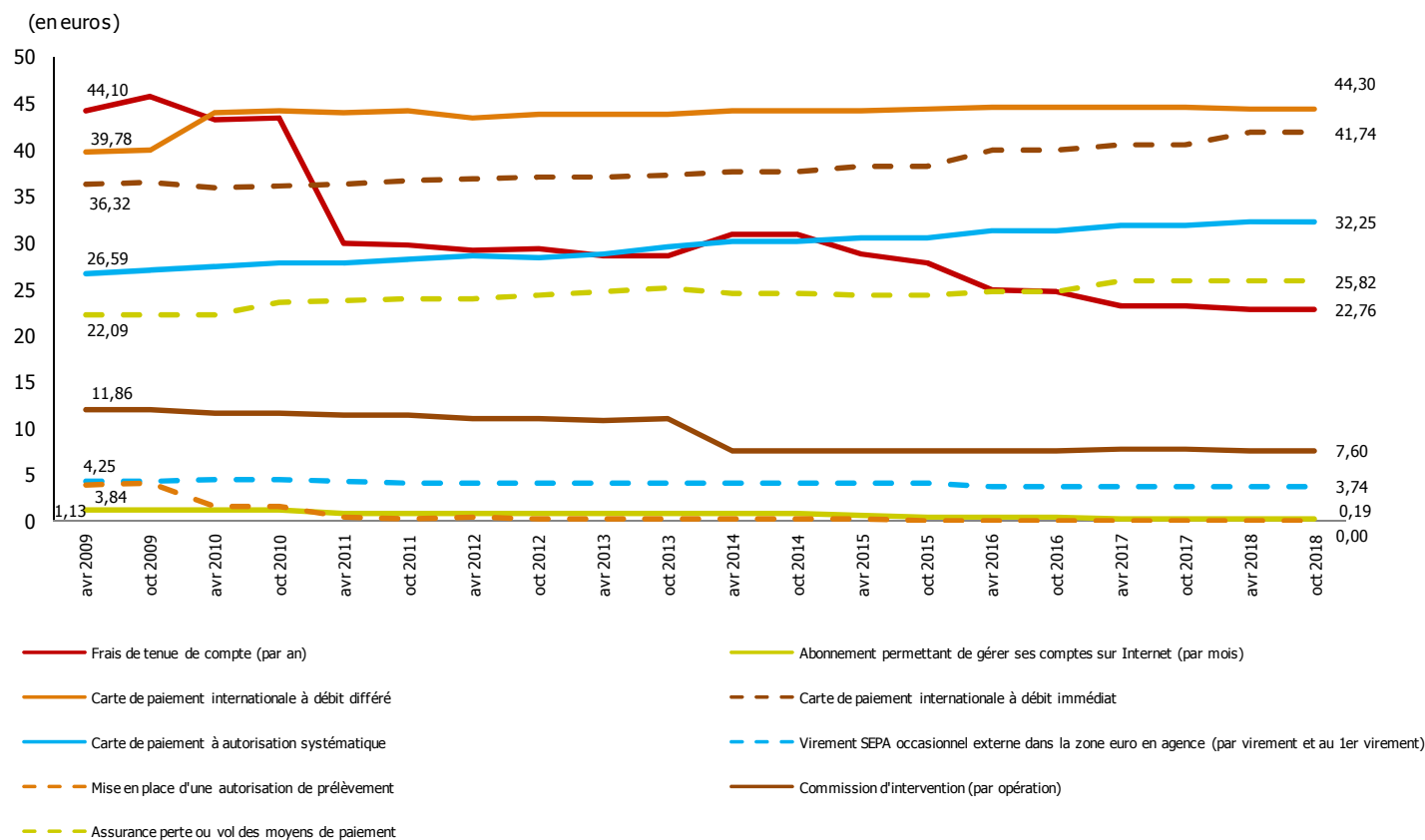
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 19,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

*** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2018 en Guadeloupe



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

GUYANE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2018

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES-GUYANE	FCMAG	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Moyenne Guyane	Moyenne CCSF au 5 janvier 2018
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD									
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	33,16	24,00	30,00	12,00	24,00	17,23	19,23**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	1,38	3,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,15
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	2,76	1,00	0,00	50	1,40	1,27	1,92
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,28	0,20	0,30	0,21	50	0,27	0,46
Carte de paiement internationale à débit différé	45,00	40,00	44,50	46,20	49,78	44,50	49,20	45,02	43,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	45,00	40,00	44,50	37,00	39,46	40,00	45,00	41,04	41,80
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	37,00	30,00	28,00	31,82	29,50	32,00	30,57	31,67
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,65	1,05	0,78	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,32	3,50	4,65	4,08	3,52	3,30	4,80	3,50	3,85
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	7,37	6,00	8,00	6,90	8,00	7,13	7,71
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	24,00	24,00	34,80	25,97	24,77
TARIFS RÉGLEMENTÉS									
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)***	30,00	30,00	27,65	30,00	30,00	28,50	30,00	28,94	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)***	50,00	50,00	46,08	50,00	50,00	45,00	50,00	46,67	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)***	20,00	20,00	18,43	20,00	20,00	14,00	20,00	16,18	

50 : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

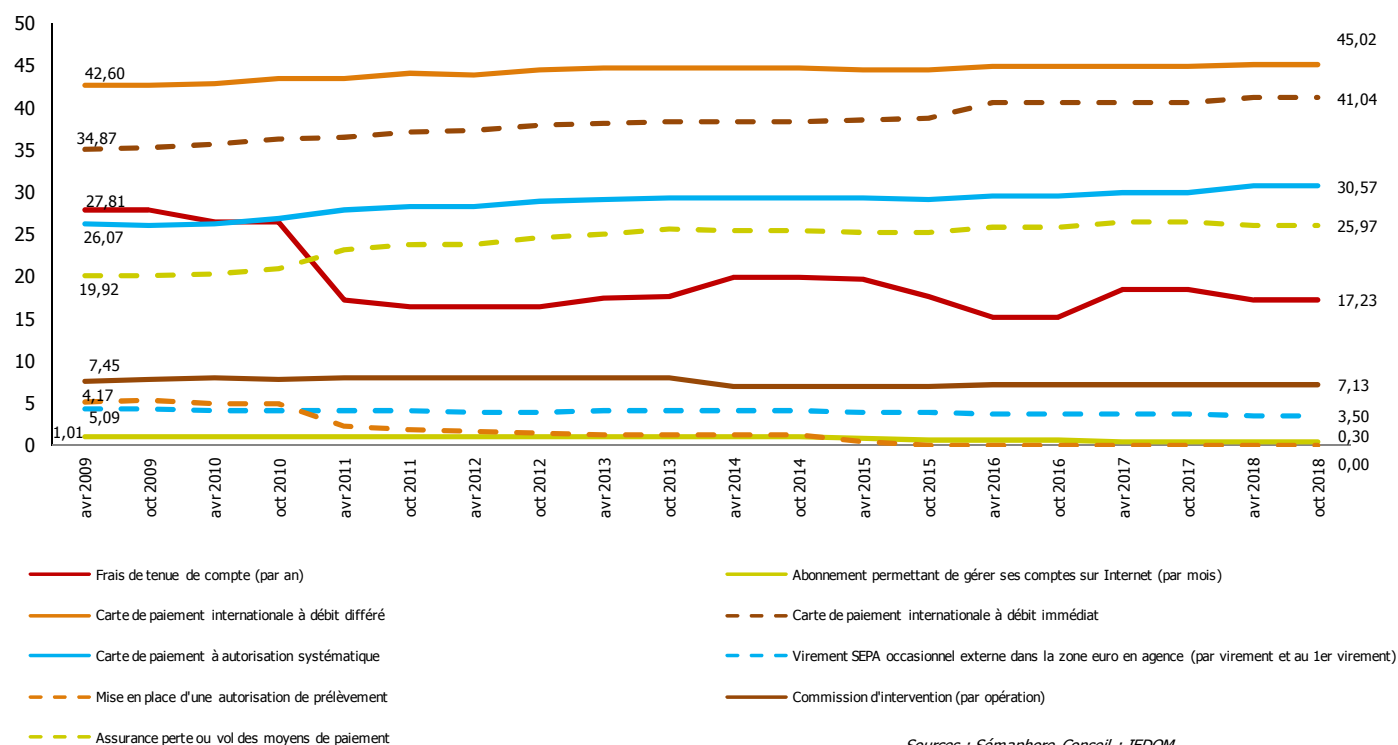
* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 19,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

*** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2018 en Guyane

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

MARTINIQUE

Tarifification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2018

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES-GUYANE	FCMAG	SGA	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Moyenne Martinique	Moyenne CCSF au 5 janvier 2018
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	36,00	24,00	38,40	30,00	12,00	24,00	23,07	19,23**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	1,50	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57	0,15
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	3,00	1,00	1,70	0,00	50	1,40	1,18	1,92
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,30	0,20	0,50	0,30	0,23	50	0,32	0,46
Carte de paiement internationale à débit différé	45,00	40,00	44,50	46,20	45,00	49,78	44,50	49,20	45,33	43,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	45,00	40,00	44,50	37,00	40,00	39,46	40,00	45,00	40,71	41,80
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	37,00	30,00	28,00	32,00	31,82	29,50	32,00	31,86	31,67
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,65	1,05	0,90	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,50	5,05	4,08	4,20	3,52	3,30	4,80	3,67	3,85
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,41	7,71
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	29,95	24,00	24,00	34,80	25,39	24,77
TARIFS RÉGLÉMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)***	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	29,64	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)***	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	48,80	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)***	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	14,00	20,00	18,56	

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

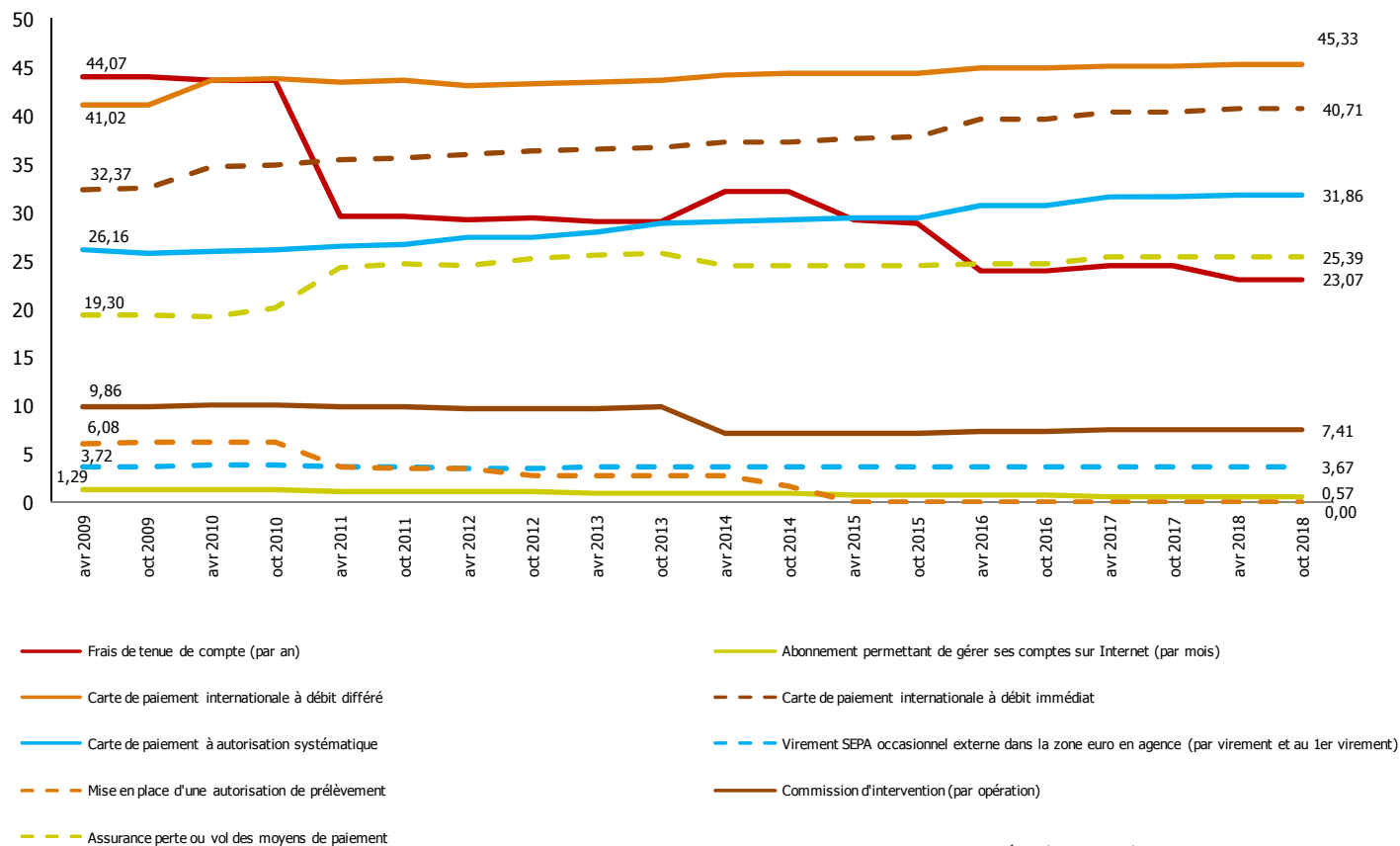
* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 19,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

*** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2018 à la Martinique

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

LA RÉUNION

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2018

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	BNPP REUNION	Moyenne La Réunion	Moyenne CCSF au 5 janvier 2018
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	30,00	0,00	12,00	36,00	16,02	19,23**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	1,00	1,00	SO	2,00	1,59	1,92
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	SO	0,30	0,20	0,23	SO	0,27	0,46
Carte de paiement internationale à débit différé	45,00	40,00	42,00	43,00	44,50	46,00	43,34	43,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	45,00	40,00	40,00	38,00	40,00	46,00	40,54	41,80
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	40,00	30,00	28,00	29,50	34,00	32,11	31,67
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	0,65	0,95	0,86	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,50	3,50	3,80	3,30	3,50	3,49	3,85
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,58	7,71
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	21,25	24,00	24,00	21,48	23,18	24,77
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)***	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	30,00	29,04	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)***	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	50,00	46,17	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)***	20,00	20,00	20,00	20,00	14,00	20,00	17,73	

SO : Sans objet (service non proposé)

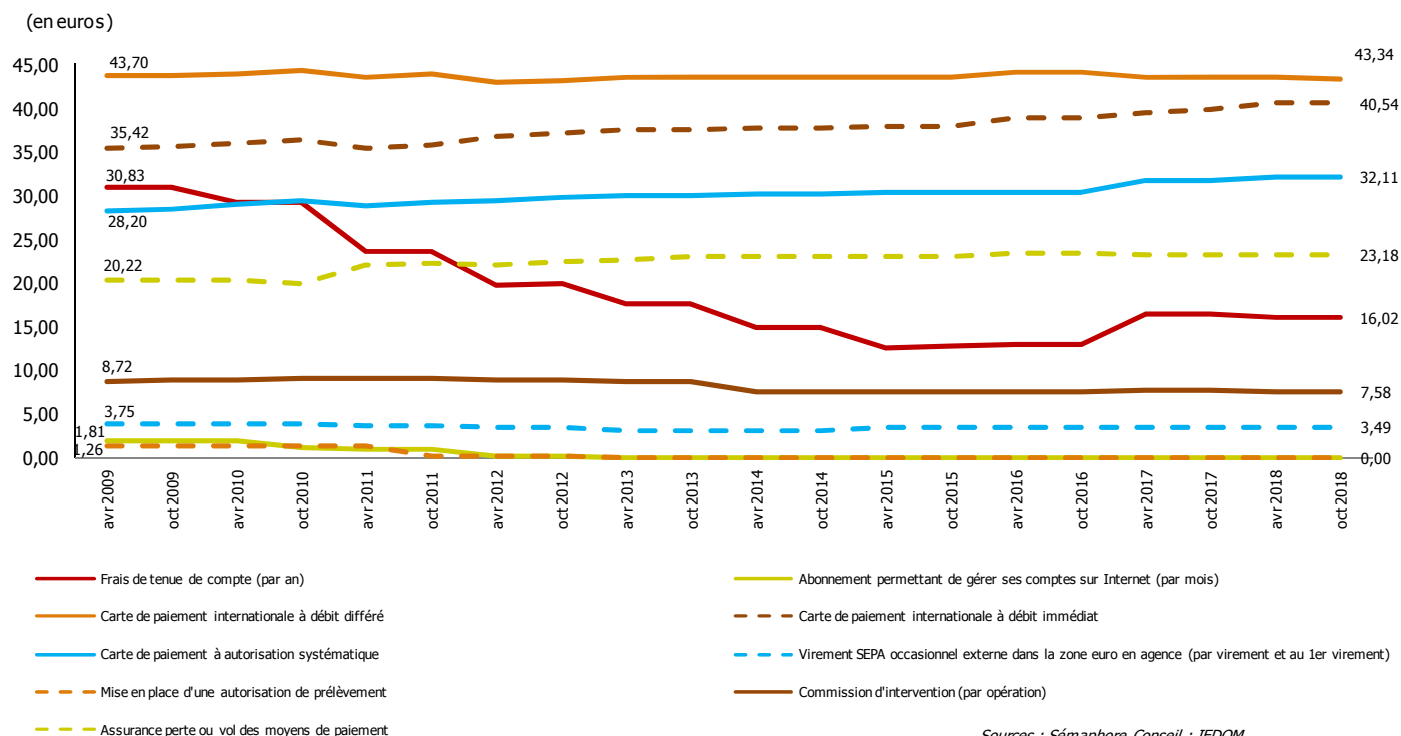
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 19,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

*** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2018 à La Réunion



MAYOTTE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2018

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	Moyenne Mayotte	Moyenne CCSF au 5 janvier 2018
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD							
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	30,00	0,00	12,00	16,11	19,23**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	1,00	1,00	SO	1,23	1,92
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	SO	0,30	0,20	0,21	0,26	0,46
Carte de paiement internationale à débit différé	45,00	40,00	42,00	43,00	44,50	43,48	43,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	45,00	40,00	40,00	38,00	40,00	40,22	41,80
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	40,00	30,00	28,00	29,50	30,73	31,67
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	0,00	1,00	1,00	0,65	0,76	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,32	3,50	3,80	3,80	3,30	3,49	3,85
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	7,48	7,71
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	21,25	24,00	24,00	23,61	24,77
TARIFS RÉGLEMENTÉS							
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)***	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	29,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)***	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	46,19	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)***	20,00	20,00	20,00	20,00	14,00	17,17	

SO : Sans objet (service non proposé)

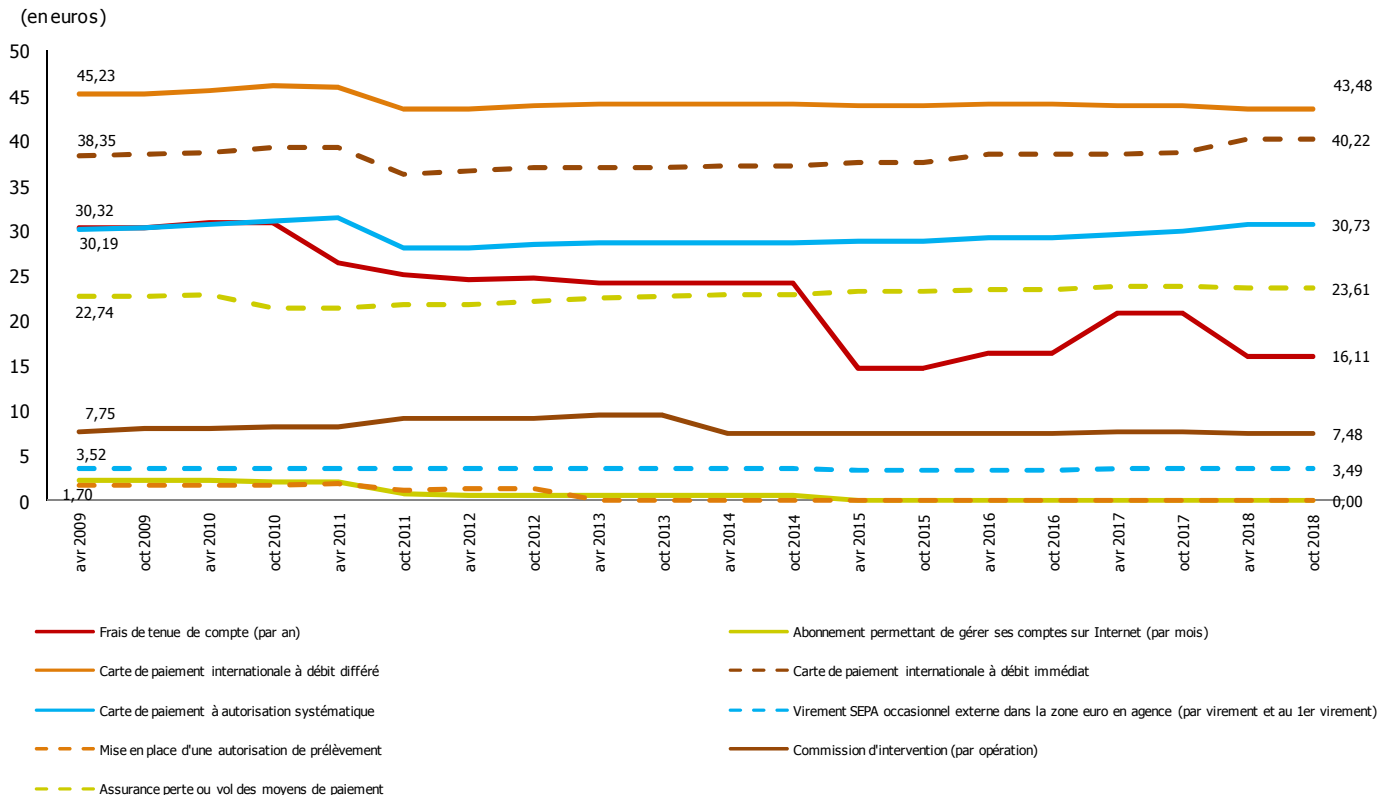
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 19,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

*** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2018 à Mayotte



Sources : SémaPhore Conseil ; IEDOM

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2018

en euros	CEPAC	CEIDF	Moyenne Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne CCSF au 5 janvier 2018
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD				
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	17,00	21,86	19,23**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,15
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,55	2,50	2,53	1,92
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	50	50	50	0,46
Carte de paiement internationale à débit différé	40,00	44,70	41,43	43,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	40,00	42,50	40,76	41,80
Carte de paiement à autorisation systématique	37,00	33,00	35,78	31,67
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,50	3,30	3,44	3,85
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,21
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,71
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	18,30	18,30	18,30	24,77
TARIFS RÉGLEMENTÉS				
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)***	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)***	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)***	20,00	20,00	20,00	

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

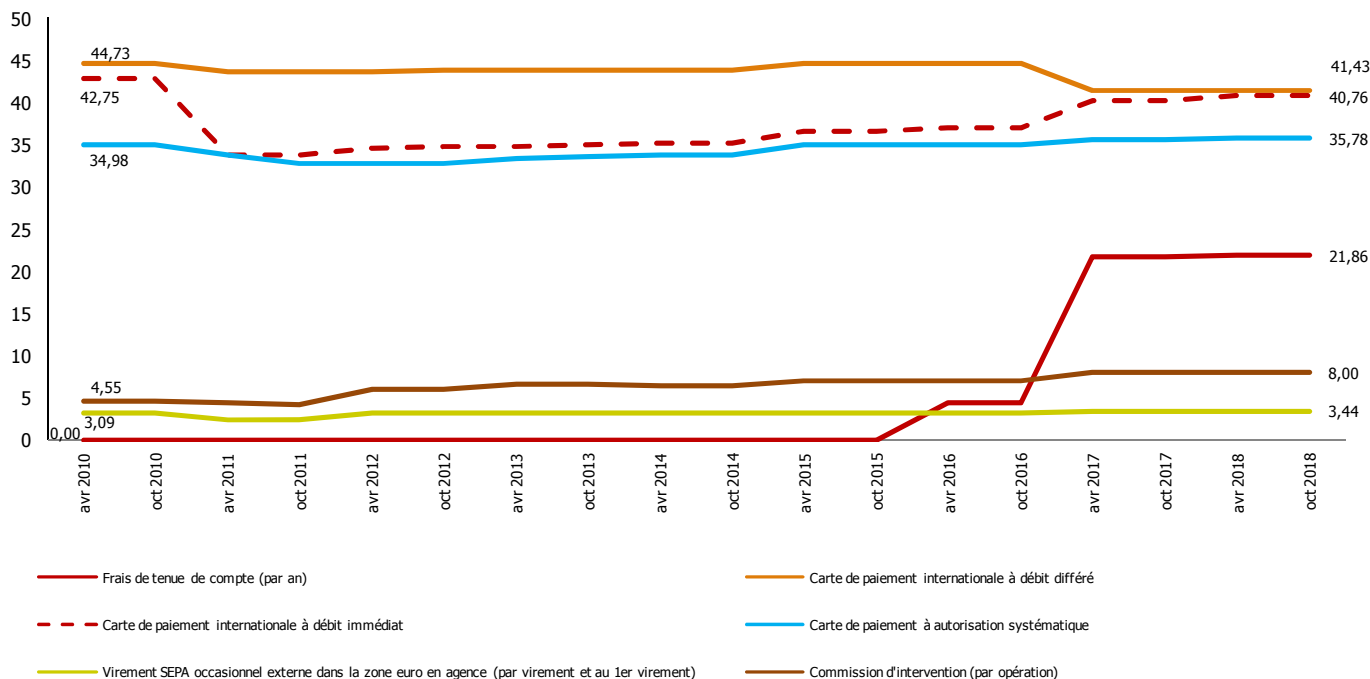
* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 19,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

*** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et avril 2018 à Saint-Pierre-et-Miquelon

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS

Éditeur : IEDOM – 115, rue Réaumur – 75002 Paris

Achevé en octobre 2018 – Dépôt légal : octobre 2018

ISSN 2428-0372 (en ligne)